

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 9 mai 2016	Heure	Numéro	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Exécution des peines et mesures		Lié à : (obligatoire) ad 16.008
Titre : Amendement au projet de loi sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA)		
Contenu : Promulgation et entrée en vigueur Article 111, alinéa 1 ¹ La présente loi entre en vigueur <u>le 1^{er} juillet 2016</u> .		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Sylvie Fassbind-Ducommun, présidente de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :